



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'ETEIMBES  
DE LA SEANCE DU 02 AOÛT 2019**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 23 juillet 2019, s'est réuni le 02 août 2019 à 19 heures sous la présidence de Monsieur CONRAD Yves.

**Présents :**

- M. CONRAD Yves, Maire
- M. CALMELAT Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire
- M. DOSCH Michel, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

**Conseillers présents :**

- M. DIETEMANN-COUSY Joseph
- Mme DONZE Karine
- Mme MASSON Nathalie

**Absents excusés :**

- Mme CRAVE Catherine
- M. KLINGLER Thierry
- M. KRUST Laurent
- M. ROY Grégory
- M. ZINK Olivier

**Ont donné procuration :**

- M. KLINGLER Thierry à Mme DONZE Karine
- M. KRUST Laurent à M. CALMELAT Michel
- M. Monsieur ROY Grégory à M. DIETEMANN-COUSY Joseph
- M. ZINK Olivier à M. CONRAD Yves

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle est assistée par Mme Isabelle STOFFELBACH, secrétaire de mairie d'Eteimbès.

**Assiste également :/**

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019
2. Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
3. Programme des travaux d'exploitation de 2020 : Prévision des coupes
4. Rapport annuel de 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP DE BRÉCHAUMONT & ENVIRONS
5. Présentation de différents devis
6. Approbation avant-projet-Étude BEREST
7. Divers

## POINT 1 - LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2019

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité et signé séance tenante.

## POINT 2 - RÉVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN DCM-02-08-2019-001

- Vu* les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
*Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;  
*Vu* la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

*Considérant* les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

*Considérant* que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

**Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019, à **l'unanimité par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions** ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

*Vote :*

*Pour : 10 Abstention : 00 Contre : 00*

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**POINT 3 - PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION DE 2020 :  
PRÉVISION DES COUPES**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2020 transmis par les services de l'ONF ; il soumet également le plan situant les parcelles concernées.

Les coupes seront façonnées dans les parcelles N° 11.r, 3.i, 5.m et chablis pour un volume total de 650 m<sup>3</sup> comprenant :

- Bois d'œuvre : 221 m<sup>3</sup> de feuillus et 0 m<sup>3</sup> de résineux,
- Bois d'industrie feuillus : 164 m<sup>3</sup>
- Bois d'industrie et de feu : 100 m<sup>3</sup> ou 143 stères pour le chauffage,
- 164 m<sup>3</sup> de non façonnés ou 235 stères,

Soit un volume total de 650 m<sup>3</sup>.

**Le montant des recettes brutes d'exploitation des bois façonnés, de débardage, de maîtrise d'œuvre et d'assistance à la gestion s'élèvent à 15 720 € HT. A cette somme s'ajoute un montant de 1 772 € de TVA pour les frais d'exploitation.**

**Après déduction des charges, il ressort un bilan net prévisionnel de recettes : soit un montant HT de 13 820 €.**

**Au vu de cette présentation, la quantité de bois à couper en 2020 semble trop élevée. Les Conseillers s'interrogent sur la nécessité d'intervenir dans toutes les parcelles mentionnées dans ledit programme.**

**Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le volume total de l'an dernier était de 420 m<sup>3</sup>.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de reporter cette délibération à la prochaine réunion,
- de se renseigner auprès de Monsieur GIRARD Claude, agent de l'ONF afin d'obtenir de plus amples explications et d'adapter le programme 2020 aux besoins réels de la collectivité.

**POINT 4 - RAPPORT ANNUEL DE 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SIAEP DE BRÉCHAUMONT & ENVIRONS DCM-02-08-2019-002**

Le Maire présente le rapport annuel de 2018 de l'eau transmis par le SIAEP DE BRÉCHAUMONT & ENVIRONS reçu le 17 juin 2019.

**Le Conseil Municipal :**

- Approuve le rapport annuel de 2018 tel que présenté du SIAEP DE BRÉCHAUMONT & ENVIRONS.

**Vote :**

**Pour : 10 Abstention : 00 Contre : 00**

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**POINT 5 - PRÉSENTATION DE DIFFÉRENTS DEVIS DCM-02-08-2019-003**

Monsieur Le Maire présente différents devis au Conseil Municipal :

- **1. Devis pour extension du réseau des eaux pluviales concernant la rue du Haut-Bois**
  - SARL DENIS PICHON de SAINT GERMAIN LE CHÂTELET (90110) reçu en date du 19 juillet 2019
- Devis N° 1907250 concernant le réseau eau pluviale pour un montant de 12 036,60 € T.T.C
- Devis N° 1907251 concernant le branchement sur réseau pour un montant de 3 254,40 € T.T.C.
- Société M.T.P. (Maintenance et Travaux Publics) de HEIDWILLER (68720) en date du 22 juillet 2019 pour un montant de 22 701, 18 € T.T.C
- SAS MBTP de MONTREUX-VIEUX (68210) reçu en date du 02 août 2019 pour un montant de 52 063,02 € T.T.C

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'accepter le devis présenté de la SARL DENIS PICHON
- AUTORISE Mr LE MAIRE à signer le DEVIS N° 1907250 du 19 juillet 2019.
- 

**Vote :**

**Pour : 10 Abstention : 00 Contre : 00**

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

- **2. Devis pour chauffage Mairie, Locatifs et Presbytère**

- **SAS BAUMANN de MASEVAUX (68290)** nous a transmis un devis en date du 20 juin 2019.

Devis N° 00013985 pour l'installation d'une chaudière à pellets en vue de chauffer les logements communaux de l'ancienne cure et de la Mairie pour un montant de **59 949,95 € T.T.C.**

Monsieur le Maire, précise à l'assemblée que cette somme est subventionnable par la région dans le cadre du « climaxion » à hauteur de 50 % pour la chaudière et le silo.

Le Maire propose de faire les démarches nécessaires pour l'obtention de la subvention et de voir si cela est possible d'en obtenir d'autres.

Monsieur DOSCH Michel, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé un second devis auprès d'une autre entreprise pour un comparatif.

Après présentation du devis, le Conseil Municipal, DECIDE :

- de reporter cette délibération à la prochaine réunion, afin d'obtenir un deuxième devis et de faire les démarches pour la subvention.

**POINT 6 - APPROBATION AVANT-PROJET-ÉTUDE BEREST DCM-02-08-2019-004**

Monsieur le Maire informe les conseillers, quant au projet de donner suite à l'étude du bureau **BEREST RHIN-RHONE**, pour les travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales que Monsieur SCHWOERER (*Responsable Projet*), nous a transmis, son avant-projet d'étude de recalibrage des réseaux d'eaux pluviales qui porte notamment sur les éléments suivants :

- **Prestations générales (Installations de chantier, études, dossier...)**  
pour un montant de 17 160,00 € T.T.C
- **Rue Principale vidange bassin des Gries**  
pour un montant de 102 832, 80 € T.T.C
- **Rue Principale secteur Église**  
pour un montant de 145 362, 00 € T.T.C
- **Rue Principale secteur Haut-Bois**  
pour un montant de 28 635,00 € T.T.C
- **Divers et imprévus**  
pour un montant de 8 820,00 € T.T.C

**Le montant global des travaux s'élève à 302 809,80 € T.T.C.**

**Ne sont pas compris dans l'estimation :**

- Détection HAP/Amiante dans les enrobés : 1 500,00 €

- Frais pour prélèvement et analyse d'un échantillon de réseau existant pour la recherche d'amiante-ciment : **1 500,00 €**
- Frais de géomètre pour piquetage de bornes : **2 000,00 €**
- Frais de publication de l'appel d'offre : **800,00 €**
- Honoraires du maître d'œuvre : **18 000,00 €**

**Total TTC des travaux + frais annexes d'un montant de 331 369,80 €**

**Le Maire, précise à l'assemblée que cela est un prévisionnel.**

**Il rappelle également que la commune devra procéder à une consultation d'entreprise selon la procédure adaptée en vue de la passation d'un marché de travaux.**

**Le Conseil Municipal, au vu des éléments fournis par la Société BEREST RHIN-RHONE de COLMAR :**

- **ADOPTÉ le projet du bureau d'étude BEREST**

**Vote :**

**Pour : 10 Abstention : 00 Contre : 00**

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **POINT 7 - DIVERS**

### **❖ Remerciements**

Le Maire communique les différents remerciements reçus par courriers relatifs à la subvention allouée par la commune à l'association GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN ADULTES de BRÉCHAUMONT ainsi que pour la carte de condoléance à la famille FARQUE au 22 rue Principale.

Il souhaite également remercier Monsieur CALMELAT Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour son implication pour les différents devis qu'il a demandés à diverses entreprises concernant les travaux pour la rue du Haut-Bois.

### **❖ Entretien et ouverture du chemin des Gries**

Le Maire informe l'assemblée, de la demande reçue par mail en date du 24 juillet dernier, de Monsieur ZINK Olivier, conseiller municipal sur deux points qu'il souhaite soumettre ce soir lors de la réunion.

A savoir :

- Pour l'entretien du chemin des Gries :  
Le chemin est envahi par les rumex, une plante qui produit des milliers de graines. Ces graines conservent une capacité de germination jusqu'à 80 ans.

Il nous précise que le fait de laisser ces rumex monter en graine n'est ni bon pour sa parcelle, mais également pour les parcelles de Monsieur HEMMERLIN Olivier domicilié à MUESPACH.

Monsieur ZINK Olivier, souhaite qu'ils trouvent ensemble une solution pour que ce chemin soit entretenu et associer à la réflexion l'Association Foncière.

- Pour l'ouverture du chemin des Gries :  
Ouverture de ce chemin aux piétons.

Suite à la demande de Monsieur ZINK Olivier, Monsieur le Maire, va contacter Monsieur HEMMERLIN pour l'avertir.

❖ **Sponsoring humanitaire - BRETZ'ELLES DES SABLES, un raid humanitaire 100% féminin 100% Alsacien**

Monsieur le Maire communique aux conseillers le projet de Madame HUCK Karine, habitante de la commune, domiciliée au 45 A rue Principale.

Ce raid humanitaire qui est organisé du 16 au 26 novembre 2019 intitulé « **BRETZ'ELLES DES SABLES** » a pour mission d'installer une pompe à eau dans le désert tunisien et de rapporter du matériel pour les populations (fournitures scolaires, matériel médical, matériel de puériculture, livres...).

En plus de cette action commune, son équipe soutient une association locale pour des bébés prématurés d'Alsace qui s'appelle « **Le Petit Monde de Hari** » et œuvre depuis 4 ans pour financer du matériel avec en moyenne un don annuel de 10 000 € pour chaque services de néonatalogie d'Alsace, qui manquent cruellement de moyen pour l'accueil des bébés arrivés trop tôt.

Madame HUCK Karine sollicite la commune, pour que celle-ci soit membre parmi ses sponsors.

Le Maire lui propose de prendre contact et de se renseigner avec l'Association Arts Loisirs et Sports (L'ALS) d'ETEIMBES, la Région, le Département et la Communauté de Communes Sud Alsace Largue de DANNEMARIE.

**Le Conseil Municipal :**

- **reporte cette décision à la prochaine réunion, afin qu'ils puissent y réfléchir et octroyer un don éventuel.**

❖ **Demande de mise en place de deux panneaux pour l'Impasse Sous la Ville**

À la demande de Monsieur DIETEMANN-COUSY Joseph et de Monsieur CALMELAT Michel, il y a lieu de mettre en place deux panneaux à l'Impasse Sous la Ville.

- Un panneau : Voie sans issue
- Un panneau : Sens interdits sauf ayants droit.

Monsieur le Maire, informe les conseillers qu'à cet effet, un arrêté municipal permanent devra être mis en place à ce sujet.

**PERSONNE NE DEMANDE PLUS LA PAROLE LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 heures 05.**



**TABLEAU DES SIGNATURES**

**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du 02 août 2019**

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019
2. Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
3. Programme des travaux d'exploitation de 2020 : Prévission des coupes
4. Rapport annuel de 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable  
du SIAEP DE BRÉCHAUMONT & ENVIRONS
5. Présentation de différents devis
6. Approbation avant-projet-Étude BEREST
7. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Yves CONRAD	Maire		A procuration de ZINK Olivier
Michel CALMELAT	1 <sup>er</sup> adjoint		A procuration de KRUST Laurent
Michel DOSCH	2 <sup>ème</sup> adjoint		
Catherine CRAVÉ	Conseillère municipale	ABSENTE	
Joseph DIETEMANN-COUSY	Conseiller municipal		A procuration de ROY Grégory
Karine DONZÉ	Conseillère municipale		A procuration de KLINGLER Thierry
Thierry KLINGLER	Conseiller municipal	ABSENT	A donné procuration à DONZÉ Karine
Laurent KRUST	Conseiller municipal	ABSENT	A donné procuration à CALMELAT Michel
Nathalie MASSON	Conseillère municipale		
Grégory ROY	Conseiller municipal	ABSENT	A donné procuration à DIETEMANN-COUSY Joseph
Olivier ZINK	Conseiller municipal	ABSENT	A donné procuration à CONRAD Yves